



Commune de
Hélicine

DEMANDE D'INCINERATION

A l'officier de l'état civil de la commune de Hélicine

Le

Je soussigné(e) (nom, prénoms)

demeurant à n°

qualifié(e) pour pourvoir aux funérailles de

décédé(e) à le, vous prie de m'accorder

l'autorisation de faire incinérer au Crématoriumle corps de la
personne prénommée.

(1) Le défunt a, de son vivant, informé de son plein gré et par écrit l'officier de l'état civil de la commune de
de ses dernières volontés quant au mode de sépulture et a expressément opté pour l'incinération. Vous trouverez cette déclaration en annexe.

(1) Le défunt a, dans un acte satisfaisant aux conditions de capacité et de forme des actes testamentaires, exprimé la volonté formelle de faire
incinérer ses restes mortels. Vous trouverez cet acte en annexe.

(1) Le défunt n'a pas, dans une déclaration devant l'officier de l'état civil de sa commune ou dans un acte testamentaire, marqué sa volonté
quant au mode de sépulture.

Veillez aussi trouvé annexé à la présente un certificat de M, médecin qui a
constaté le décès affirmant qu'il n'y a pas de signes ou indices de mort violente et suspecte.

Les cendres seront :

1) inhumées	}	(1) au cimetière de
2) placées en Columbarium		
3) dispersées		
4) dispersées dans la mer territoriale contiguë à (1)		

Signature :

(1) Biffer ce qui ne convient pas.

CERTIFICAT MEDICAL prévu par l'article 22 de la loi du 20 juillet 1971

Je soussigné N°INAMI

docteur en médecine, domicilié à

déclare avoir constaté le décès de

survenu le à

et affirme qu'il n'y a pas de signes ou indices de mort violente et suspecte.

Cachet, Date et signature :